

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**12 juin 2025 à 20h30**

**Spectateurs présents :** Mme Annie CANDELA, M. Thierry DRAN, Mme et M. MOUTTE Martine et Francis.

**Absents excusés :** M. André KUHN qui donne pouvoir à Mme Catherine PUJOL, M. Vincent ODILLE qui donne pouvoir à M. Mickael FLEURY et M. Philippe JULES qui donne pouvoir à M. Didier KREBS.

**Absents non-excusés :** /

**Secrétaire de séance :** Mme Evelyne DRAN

Les comptes rendus de réunion du conseil municipal du 27 mars et du 10 avril 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir donner la parole à M. et Mme MOUTTE Francis et Martine venus présenter leur projet d'aménagement d'entrée de garage. Le conseil accepte, Madame le Maire donne donc la parole à M. et Mme MOUTTE. Ils souhaitent savoir s'il est possible d'acquérir une portion de terrain appartenant à la commune afin de faciliter l'accès au garage de leur maison. Le conseil prend note de la demande formulée par le couple et demande un temps de réflexion. Une décision leur sera rendue prochainement.

### **DELIBERATION SUPPRESSION DE POSTE**

Madame le Maire indique qu'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe est à supprimer suite à une promotion interne en date du 01 janvier 2025.

Le conseil municipal accepte cette suppression de poste à l'unanimité.

### **DELIBERATION COTISATION À LA MARPA « LES CHARMILLES » DE COURTISOLS**

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a reçu, comme chaque année, le bulletin d'adhésion à la MARPA « Les Charmilles » de Courtisols qui propose à la commune de cotiser à hauteur de 60 centimes par habitants à leur association, Madame le Maire rappelle que l'adhésion annuelle permet aux administrés de Mairy-sur-Marne d'être prioritaires sur la liste d'attente pour intégrer cet établissement en cas de besoin.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de cotiser à l'association de la MARPA « Les Charmilles » à hauteur de 60 centimes, soit un montant total de 339.00 Euros.

### **DELIBERATION AUTORISATION À SIGNER LES CONVENTIONS D'UTILISATION DE CHEMINS COMMUNAUX PROJET EOLIEN CALYCE**

Madame le Maire informe que les conventions qui doivent être signées entre la commune et la société Calycé dans le cadre du projet éolien ont été modifiées comme demandé par l'assemblée en date du 10 avril 2025. Après étude des conventions, Mme Caroline KANDEL porte à la connaissance du conseil que l'entreprise Calycé de Marias est fermée depuis le 04 avril 2025 entraînant un changement de directeur et de siège social.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal de constater la caducité de ces deux conventions et de ne pas y donner suite en l'état actuel des éléments juridiques de la société.

### **COMPTE RENDU PREMIERE REUNION STEP**

Madame le Maire informe l'assemblée du compte rendu de la première réunion concernant la réhabilitation du système d'assainissement collectif de Mairy-sur-Marne, qui s'est tenue le 03 juin 2025. (Ce compte rendu a été communiqué aux membres du conseil municipal pour information). Aucune remarque particulière n'est formulée par le conseil, restant dans l'attente des prochaines étapes du projet.

## **TRAVAUX DEVANT LA MAIRIE**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de sécurisation devant la mairie suite à la réunion qui a eu lieu le 22 avril 2025 avec un représentant de l'observatoire de la sécurité routière de la DDT afin d'évoquer la problématique rencontrée concernant la présence des ralentisseurs Rue du Moutier. Un devis a donc été demandé afin d'estimer le coût de ce projet.

## **INFORMATION DEVIS GEOMETRE**

Madame le Maire donne communication à l'assemblée d'un devis réalisé par un géomètre après un rendez-vous en mai 2025 concernant les pointes de parcelle que la commune doit reprendre suite aux travaux de voirie. Le devis est de 4 446 euros TTC.

## **INFORMATION CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2026**

Madame le Maire informe l'assemblée que la campagne de recensement est prévue du 15 janvier au 14 février 2026, un coordonnateur communal doit être désigné par Madame le Maire qui sera chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement et un agent recenseur pour assurer la collecte du recensement auprès des habitants. Mme Caroline KANDEL accepte la proposition de Madame le Maire pour assurer la mission du coordonnateur communal.

## **INFORMATION LOCATION COMMUNALE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un bail de location communale pour la maison rue de l'Hyvart doit être à nouveau établi suite à une résiliation.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne communication de la lettre de remerciement de la famille LARONZE et MERAT concernant la subvention versée par la commune pour la participation du tournoi de jiu-jitsu aux USA de Liam.

## **TOUR DE TABLE :**

M. Didier KREBS appelle à la vigilance de chacun suite à une recrudescence de démarchages suspects dans le secteur. Madame le Maire rappelle qu'en cas de doute il faut appeler directement la gendarmerie au n°17.

Il informe également d'une recrudescence de dégradation dans plusieurs secteurs de la commune : dégradations de poubelles, de fleurissement, verres cassés. Madame le Maire demande à chacun de rester vigilant et solidaire. Elle ajoute que des vitres ont été cassées aux vestiaires du foot.

Mme Caroline KANDEL fait un retour sur la réunion du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a eu lieu le 27 mai 2025. Cette réunion portait sur l'intérêt de l'élaboration d'un PCS dans les communes et de son évolution. Le PCS de Mairy-sur-Marne doit être révisé avant la fin du mandat. Madame le Maire propose que la commission PCS se réunisse prochainement.

M. Stéphane DERUE informe de deux endroits potentiels pour le tir du feu d'artifice du 13 juillet prochain, cela dépendra du temps et de la moisson.

M. Thierry ALIPS fait part de sa satisfaction sur l'entretien du cimetière suite aux différentes interventions des agents communaux.

Il fait part également de son désaccord concernant le changement de classement du terrain de la STEP suite aux propositions du nouveau PLUI de la CCMC. Il souhaite que cette zone reste en U et non en zone N (Naturelle). Madame le Maire propose d'inscrire cette remarque sur le questionnaire de la CCMC, prévu à cet effet.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 10.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 24 juillet 2025 à 20 h 30.